

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 10 JUIN 1862.

Crédit supplémentaire de fr. 557,205 38 c^s au Budget du Ministère
des Travaux publics, pour l'exercice 1861 (1).

RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA SECTION CENTRALE (2), PAR M. VANDER DONCKT.

MESSIEURS,

La demande de crédit supplémentaire de cinq cent cinquante-sept mille deux cent cinq francs trente-huit centimes au Budget du Département des Travaux publics est précédée de considérations qui sont de nature à en motiver la nécessité; aussi toutes les sections, après examen, ont-elles adopté le projet de loi.

Néanmoins, la 1^{re} section demande un état détaillé des frais figurant à l'article 11 du tableau des créances arriérées, et montant à la somme de neuf mille cinq cents francs.

La 2^{me} section exprime le vœu que le différend qui existe entre l'État et les provinces des deux Flandres, relativement aux dépenses d'entretien du canal de Zelzaete, reçoive une solution définitive le plus tôt possible.

Les autres sections n'ont pas présenté d'observation.

La section centrale a demandé, et le Gouvernement s'est empressé de fournir l'état détaillé des frais réclamé par la 1^{re} section.

(1) Projet de loi, n^o 121.

(2) La section centrale, présidée par M. E. VANDENPEEREBOOM, était composée de MM. LEBAILLY DE TILLEGHEM, DE RENESSE, DE VRIÈRE, ORBAN, VANDER DONCKT et LAUBRY.

Voici la lettre de l'honorable Ministre, en date du 2 de ce mois, accompagnant le tableau :

« MONSIEUR LE RAPPORTEUR,

« Satisfaisant à la demande que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser par
» lettre du 27 mai dernier, je m'empresse de vous transmettre un relevé détaillé
» des créances à charge de l'article 12 du Budget de mon Département, pour
» l'exercice 1860, pour le payement desquelles, une somme de 9,500 francs est
» demandée, par le projet de loi n° 121 des documents de la Chambre, dont la sec-
» tion centrale est, en ce moment, saisie.

» Agréez, Monsieur le Rapporteur, la nouvelle assurance de ma haute considé-
» ration.

» *Le Ministre des Travaux publics,*

» JULES VANDER STICHELEN. »

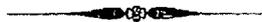
La section centrale, Messieurs, a l'honneur de vous proposer l'adoption du projet de loi, à l'unanimité de ses membres présents.

« *Le Rapporteur,*

T. VANDER DONCKT.

Le Président,

E. VANDENPEEREBOOM.



ÉTAT DÉTAILLÉ

des créances à charge de l'article 12 du Budget de l'exercice 1860, pour la liquidation desquelles un crédit supplémentaire a été demandé à la Législature. (N° 121 des Documents de la Chambre.)

| NOMS DES CRÉANCIERS. | NATURE DES TITRES ET DES CRÉANCES. | BUDGET. | | MONTANT des CRÉANCES. | PARTIE des CRÉANCES liquidées. | RESTANT à liquider. | TOTAL de ce qui reste à liquider. |
|---------------------------------------|---|---------|------|-----------------------------|---|---------------------------|--|
| | | Chap. | Art. | | | | |
| H. Malempré, à Liège | Travaux d'entretien de la rive gauche de la Meuse | 11. | 12 | 50,317 90 | 27,182 58 | 5,135 52 | |
| Idem | Id. | Id. | Id. | 999 94 | 599 94 | 400 58 | |
| J. Serésin, à Profondeville | Travaux d'entretien de la Meuse, dans la province de Namur. | Id. | Id. | 1,243 84 | 1,125 96 | 124 88 | |
| A. Cuvelier, à Bouge. | Travaux d'entretien de la Meuse, dans la province de Namur. | Id. | Id. | 5,981 44 | | | |
| Idem | Id. id | Id. | Id. | 1,919 71 | | | |
| | | | | 7,901 15 | 7,180 27 | 714 88 | |
| P. Blanchemanche, à Bourg-Léopold. | Fourniture des bois destinés au renouvellement de la partie aval de l'écluse n° 19, à Hocht, et à la reconstruction des ponts de Tongerlo, de Beek et de Bocholt sur le canal de Naestricht à Bois-le-Duc | Id. | Id. | 17,200 " | 15,480 " | 1,720 " | |
| H. Willems, à Audenaerde | Démolition des piles de l'écluse du belvédère existant dans l'Escaut | Id. | Id. | 1,855 67 | | 1,855 67 | |
| G. Wéry, à Jémmapes | Approfondissement de la partie du canal de Pommerœul à Antoing, comprise entre la 15 ^e écluse et l'Escaut | Id. | Id. | 4,500 " | 5,714 08 | 785 92 | |
| J. Tack, à Zelzaete | Démolition et reconstruction de la maison éclusière établie le long du Moervaert, à Roodenhuyzen. | Id. | Id. | 5,248 " | 2,925 20 | 524 80 | |
| | Pour travaux imprévus | Id. | Id. | " | " | 437 95 | 9,500 " |